



## PROTOCOLE DE MADRID

Refus provisoire total de protection

(Règle 17.1) du règlement d'exécution du Protocole)

**I. Nom de l'Office :**

Office de la propriété intellectuelle du Canada

**II. Numéro de l'enregistrement international :**

0761286

**III. Nom du titulaire :**

Zino Davidoff SA

**IV. Informations concernant le type de refus provisoire :**

Le refus provisoire concerne tous les produits et services.

**V. Informations concernant la portée du refus provisoire :**

Le refus provisoire total concerne tous les produits et services.

**VI. Motifs de refus (le cas échéant, voir la rubrique VII) :**

Le présent rapport d'examinatrice a trait à la demande prévue au Protocole susmentionnée. Pour éviter le déclenchement des procédures d'abandon, notre bureau doit recevoir une réponse satisfaisante au plus tard le **28 février 2024**. Toute correspondance relative à cette demande prévue au Protocole doit en porter le numéro de dossier.

Cette demande prévue au Protocole a été examinée en vertu des dispositions de la *Loi sur les marques de commerce* et du *Règlement sur les marques de commerce*.

En vertu de l'alinéa 30(2)a) de la *Loi sur les marques de commerce*, une demande d'enregistrement d'une marque de commerce doit contenir un état déclaratif, dressé dans les termes ordinaires du commerce, des produits ou services liés. En outre, l'article 29 du *Règlement sur les marques de commerce* exige que l'état déclaratif décrive chacun des produits et services de façon à ce que soit identifié un produit ou service spécifique. Il est considéré que les états déclaratifs suivants ne sont pas dressés en termes spécifiques ou ordinaires du commerce :

1) Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons, notamment savons de toilette; (...), huiles essentielles, (...); produits de toilette; produits hygiéniques pour les cheveux et le corps; produits antisolaires pour le bronzage de la peau; produits pour fortifier et renforcer les ongles, produits pour le bain, produits moussants et (...), produits toniques pour le corps, tous ces produits précités étant des cosmétiques à usage non médical; (...); produits après-rasage comprenant notamment huiles, crèmes, gels, poudres et lotions; (...); (...); produits pour les cheveux;

antitranspirants; (...); masques pour le visage; (...); (...), cosmétiques décoratives, notamment fards à joue, rouge à lèvres, ombre à paupières, traceurs pour les paupières, mascara, concentrés hydratants pour le corps (à usage non médical). (classe 3)

Pour de plus amples renseignements sur la redéfinition de l'état déclaratif des produits, veuillez consulter le *Manuel des produits et des services* disponible sur notre site Web. Cet outil interrogeable ne constitue pas une liste exhaustive de termes acceptables, mais il peut servir de guide sur les exigences relatives à la spécificité et aux termes ordinaires du commerce selon la *Loi sur les marques de commerce* et de son *Règlement*.

Le requérant est tenu de produire une demande modifiée prévue au Protocole, au moyen du service en ligne sur le site Web de l'OPIC au [www.opic.ic.gc.ca](http://www.opic.ic.gc.ca), par télécopieur au 819-953-2476 ou par courrier, à l'adresse suivante :

Registraire des marques de commerce

Place du Portage I

50, rue Victoria, salle C-114

Gatineau (Québec) K1A 0C9

Nous donnerons suite à votre demande dès que les exigences susmentionnées auront été rencontrées.

Pour toute question spécifique concernant cette correspondance, veuillez communiquer avec l'examinatrice attitrée au dossier. Veuillez noter que pour des questions d'ordre général, telles que pour obtenir de l'aide lors de la soumission d'une demande prévue au Protocole modifiée en ligne, pour vérifier le statut d'une demande ou pour confirmer la réception d'une correspondance, vous pouvez communiquer avec notre Centre de service à la clientèle sans frais au 1-866-997-1936.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Mylène Lafleur

Section de l'examen

819-639-4938

télécopieur: 819-953-2476

## VII. Informations relatives à une marque antérieure :

---

i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité :

---

50, rue Victoria • Place du Portage 1 • Gatineau (Québec) K1A 0C9 • [www.opic.ic.gc.ca](http://www.opic.ic.gc.ca)  
50 Victoria Street • Place du Portage 1 • Gatineau (Quebec) K1A 0C9 • [www.cipo.ic.gc.ca](http://www.cipo.ic.gc.ca)



- Ne s'appliquent pas
- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) :  
Ne s'appliquent pas
- iii) Nom et adresse du titulaire :  
Ne s'appliquent pas
- iv) Reproduction de la marque :  
Ne s'appliquent pas
- v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :  
Ne s'appliquent pas

**VIII. Dispositions de la législation applicable :**

Alinéa 30(2)a) de la *Loi sur les marques de commerce*

Article 29 du *Règlement sur les marques de commerce*

**IX. Informations concernant la possibilité de déposer une requête en réexamen ou un recours ou, le cas échéant, pour présenter une réponse à l'opposition :**

- i) Délai pour déposer une requête en réexamen ou un recours ou, le cas échéant, pour présenter une réponse à l'opposition :  
2024-02-28
- ii) Calcul du délai (le délai court à partir de) :  
2023-08-28
- iii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé ou la réponse présentée :  
Registraire des marques de commerce
- iv) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours ou de présenter la réponse dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire local :  
La correspondance doit être en anglais ou en français
- v) Conditions supplémentaires, le cas échéant :  
Ne s'appliquent pas

**X. Date et signature de l'Office :**

Registraire des marques de commerce

2023-08-28



28 août/Aug 2023  
Votre référence Your File

Notre référence Our File  
2185110  
Numéro EI IR Number  
0761286

Zino Davidoff SA  
Sternengasse 18  
CH-4051 Basel  
SWITZERLAND

OBJET: Marque de commerce: COOL WATER  
Requérante: Zino Davidoff SA

Le présent rapport d'examinatrice a trait à la demande prévue au Protocole susmentionnée. Pour éviter le déclenchement des procédures d'abandon, notre bureau doit recevoir une réponse satisfaisante au plus tard le **28 février 2024**. Toute correspondance relative à cette demande prévue au Protocole doit en porter le numéro de dossier.

Cette demande prévue au Protocole a été examinée en vertu des dispositions de la *Loi sur les marques de commerce* et du *Règlement sur les marques de commerce*.

En vertu de l'alinéa 30(2)a) de la *Loi sur les marques de commerce*, une demande d'enregistrement d'une marque de commerce doit contenir un état déclaratif, dressé dans les termes ordinaires du commerce, des produits ou services liés. En outre, l'article 29 du *Règlement sur les marques de commerce* exige que l'état déclaratif décrive chacun des produits et services de façon à ce que soit identifié un produit ou service spécifique. Il est considéré que les états déclaratifs suivants ne sont pas dressés en termes spécifiques ou ordinaires du commerce :

- 1) Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons, notamment savons de toilette; (...), huiles essentielles, (...); produits de toilette; produits hygiéniques pour les cheveux et le corps; produits antisolaires pour le bronzage de la peau; produits pour fortifier et renforcer les ongles, produits pour le bain, produits moussants et (...), produits toniques pour le corps, tous ces produits précités étant des cosmétiques à usage non médical; (...); produits après-rasage comprenant notamment huiles, crèmes, gels, poudres et lotions; (...); (...); produits pour les cheveux; antitranspirants; (...); masques pour le visage; (...); (...), cosmétiques décoratives, notamment fards à joue, rouge à lèvres, ombre à paupières, traceurs pour les paupières, mascara, concentrés hydratants pour le corps (à usage non médical). (classe 3)

Pour de plus amples renseignements sur la redéfinition de l'état déclaratif des produits, veuillez consulter le *Manuel des produits et des services* disponible sur notre site Web. Cet outil interrogeable ne constitue pas une liste exhaustive de termes acceptables, mais il peut servir de guide sur les exigences relatives à la spécificité et aux termes ordinaires du commerce selon la *Loi sur les marques de commerce* et de son *Règlement*.

Le requérant est tenu de produire une demande modifiée prévue au Protocole, au moyen du service en ligne sur le site Web de l'OPIC au [www.opic.ic.gc.ca](http://www.opic.ic.gc.ca), par télécopieur au 819-953-2476 ou par courrier, à l'adresse suivante :

Registraire des marques de commerce  
Place du Portage I  
50, rue Victoria, salle C-114  
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Nous donnerons suite à votre demande dès que les exigences susmentionnées auront été rencontrées.

Pour toute question spécifique concernant cette correspondance, veuillez communiquer avec l'examinatrice attitrée au dossier. Veuillez noter que pour des questions d'ordre général, telles que pour obtenir de l'aide lors de la soumission d'une demande prévue au Protocole modifiée en ligne, pour vérifier le statut d'une demande ou pour confirmer la réception d'une correspondance, vous pouvez communiquer avec notre Centre de service à la clientèle sans frais au 1-866-997-1936.

Veillez agréer mes salutations distinguées.



Mylène Lafleur  
Section de l'examen  
819-639-4938  
télécopieur: 819-953-2476